

LA REGLEMENTATION

RISQUE D'INCENDIE

EN MILIEU FORESTIER & BOIS

y compris Aires de repas - Parkings - Pistes Cyclables



	FAIBLE 1/5	MOYENNE 2/5	ÉLEVÉE 3/5	TRÈS ÉLEVÉE 4/5	EXCEPTIONNELLE 5/5
FUMER	✓	✗	✗	✗	✗
FAIRE DU FEU FAIRE UN FEU DE CAMP ALLUMER UN BARBECUE	✗	✗	✗	✗	✗
ALLUMER UN RECHAUD	✗	✗	✗	✗	✗
JETER DES DECHETS	✗	✗	✗	✗	✗
CAMPING SAUVAGE BIVOUAC SAUVAGE	✗	✗	✗	✗	✗
CAMPING & BIVOUAC ISOLE SUR TERRAIN PRIVE	✓ autorisation du propriétaire	✓ autorisation du propriétaire	✗	✗	✗
PRESENCE HUMAINE LIBRE	✓	✓	✗ de 14h à 22h	✗ de 14h à 22h	✗
PRESENCE HUMAINE ENCADREE	✓	✓	✓	✗ de 14h à 22h	✗
TOUS MOTEUR THERMIQUE OU ELECTRIQUE (VELO INCLUS)	✓	✓	✗ de 14h à 22h sauf dérogation	✗ de 14h à 22h sauf dérogation	✗ sauf dérogation
MANIFESTATION SORTITIVE LOISIRS ou CULTURELLE	✓	✓	✗ de 14h à 22h	✗	✗
SITE DE LOISIRS AMENAGE	✓	✓	✓	✗ de 14h à 22h	✗
PLAN PLAGE BASE NAUTIQUE DE LOISIRS	✓	✓	✓	✓	✗
TRAVAUX FORESTIERS SCIERIES MOBILES	✓	✓	✗ moteurs éteints à 13h30 pour départ à 14h30	✗ moteurs éteints à 13h pour départ à 14h	✗ sauf dérogation
INCINERATION de VEGETAUX SEC, COUPES ISSUS AUSSI DE TRAVAUX FORESTIERS	✓ déclaration en mairie 10 jours avant	✓ autorisation en mairie 10 jours avant	✗	✗	✗
BRULAGE à L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS	✗	✗	✗	✗	✗
TIRS DE FEUX D'ARTIFICES	✓	✓	✗	✗	✗
LANTERNES VOLANTES	✗	✗	✗	✗	✗
EMPLOI DES OUTILS DE DEBROUAILLAGEMENT (Type chalumeau)	✓	✗	✗	✗	✗

Si tu vois de la fumée ou
un feu en forêt, appelle le

18 ou fais le **112**

Si tu es sourd, malentendant
ou si tu as des difficultés pour
parler, fais le

114